Adresse personnelle xxxxxxxxxxxxxxx, le

Ambassadeur du Brésil en France

Ambassade du Brésil

34 Cours Albert 1er,

75008 Paris

Monsieur l’Ambassadeur,

Depuis le 14 mars 2018, date de l’assassinat de la conseillère municipale et défenseure des droits humains Marielle Franco et de son chauffeur, Anderson Gomes, Amnesty International apporte son soutien aux familles des victimes. Durant ces cinq années, nous avons mobilisé la société civile brésilienne et internationale afin d’exhorter les autorités à élucider ce meurtre odieux et à amener toutes les personnes responsables à répondre de leurs actes. Six commandants de police ont été successivement en charge des investigations. Quatre secrétaires du Chef de la police, un médiateur fédéral, onze procureur·es et trois gouverneurs ont suivi l’affaire. Pourtant, la question « Qui a commandité l’assassinat de Marielle et Anderson et pourquoi ? » reste sans réponse.

Il est intolérable de constater que malgré les importantes ressources investies dans ces procédures, les autorités chargées de l’enquête n’ont toujours pas identifié les commanditaires et traduit en justice les auteurs présumés. Les nombreux changements opérés quant aux fonctionnaires en charge du dossier sont également sources de préoccupation.

La société brésilienne, les familles des victimes, les organisations de la société civile et Amnesty International resteront mobilisées jusqu’à ce que la vérité soit révélée et les responsables sanctionnés.

Le 18 avril 2023, la Cour suprême de justice du Brésil a décidé unanimement d’autoriser les familles de Marielle Franco et d’Anderson Gomes à accéder au dossier de l’enquête. Ce droit à la transparence, qui était refusé par les autorités judiciaires de l’État de Rio de Janeiro, est essentiel pour obtenir la justice.

Cette décision vient appuyer les recommandations de la Cour interaméricaine des droits de l’homme dans le cadre de l’affaire de Nova Brasília, en garantissant le droit d’accès au dossier ainsi que la participation et la possibilité d’intervenir à tout stade de l’enquête et de la procédure pénale. Les normes du droit international relatif aux droits humains protègent le droit à la vérité et la participation effective des victimes et de leurs familles à tout stade de l’enquête, notamment dans des situations constituant de graves violations des droits humains, comme c’est le cas pour les assassinats de défenseur·es des droits humains.

Monsieur l’Ambassadeur, Amnesty International souhaite par la présente vous prier d’inviter le gouvernement brésilien en la personne du président Luís Inácio Lula da Silva à :

1. Préciser les mesures mises en œuvre en vue de garantir l’équité, compte tenu en particulier de la collaboration avec la police fédérale au cours de l’enquête ;
2. établir, par le biais d’une coopération technique, un mécanisme international indépendant regroupant des spécialistes chargés de soutenir l’État brésilien dans le cadre de l’enquête sur cette affaire, à l’image de celui établi au Nicaragua et au Honduras.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur l’Ambassadeur, l’expression de notre haute considération.

Signature